

<p>Rapport 4-3 Avis sur Convention ROCER - modalités de modification de la liste des opérations inscrites aux CADD 2015-2017 et modifications CADD Pays dolois 2015-2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Yvon Henry</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Réseau d'observation de la consommation des espaces en Région (ROCER) : il s'agit ici de la passation d'une convention entre le CRBFC et l'État régissant les missions, le fonctionnement et les activités du Réseau d'observation de la consommation des espaces en Région (ROCER).

Contrat d'aménagement et de développement durable (CADD) : il s'agit d'approuver de nouvelles modalités de modification de la liste des opérations inscrites aux CADD 2015-2017 pour l'année 2017 compte tenu du fait que dans la plupart des CADD des opérations ne vont pas être réalisées (évolution des périmètres d'intercommunalités...). Dans le même temps, il s'agit d'examiner une nouvelle liste des opérations inscrites au CADD du Pays Dolois 2015-2017.

REMARQUES SUR LE ROCER

Au-delà de travaux thématiques spécifiques (agriculture, forêt, espaces naturels, biodiversité...), plusieurs avis du CESER avaient traité spécifiquement de la problématique essentielle de la consommation des espaces et de la préservation du foncier. Il s'agissait des avis suivants :

- « La maîtrise du foncier en Bourgogne », octobre 2005,
- « Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne », janvier 2011,
- « Reconquête de l'espace franc-comtois : quel projet pour ma commune ? », septembre 2013 dont la Région fait mention en ouverture de ce rapport.

Chacun de ces avis contenait une préconisation visant à souligner l'intérêt de la création d'un observatoire régional du foncier/des espaces :

- un « outil régional d'observation partagé de la consommation des espaces agricoles » (Franche-Comté) ;
- un « Réseau d'information du foncier de l'espace régional (RIFER) » ou un « observatoire du foncier » (Bourgogne).

Il serait facile de souligner le fait que, près de 3 ans, 5 ans voire 10 ans après ces réflexions, il n'existe toujours pas ni en Bourgogne ni en Franche-Comté un tel observatoire d'échelle régionale. C'est tout l'enjeu du projet en cours lancé initialement sur le territoire franc-comtois et qui, aujourd'hui, s'ouvre à l'ensemble du territoire de la nouvelle région : réfléchir à la création à long terme d'un tel observatoire dont la « préfiguration » en quelque sorte démarre avec cette première étape de création d'un « réseau », le ROCER. On peut aussi souligner dans le même temps la capacité des CESER à avoir identifié et traité une problématique essentielle débouchant sur une préconisation forte dont la réalisation se trouve aujourd'hui engagée dans la région Bourgogne Franche-Comté avec le consensus de l'ensemble des acteurs concernés.

Il est notable de voir dans ce projet la combinaison d'une double dynamique différenciée entre les deux territoires des ex Régions Bourgogne et Franche-Comté :

- une dynamique régionale du côté de la Franche-Comté (à laquelle le CESER avait apporté sa pierre via son avis de 2013) existe depuis maintenant quelques années sur cette question. La création en décembre 2012 de l'Observatoire départemental de la consommation des espaces du Jura a été un facteur notable. Cette dynamique a conduit à la constitution d'un partenariat entre la DREAL et la Région Franche-Comté en 2014. Ce partenariat a donné lieu à un colloque commun organisé en novembre 2014 et à la constitution d'un groupe de travail sur l'observation de la consommation de l'espace auquel est venue s'associer la DRAAF. L'idée était déjà celle de la création d'un Observatoire de la consommation des espaces. Les travaux/réflexions¹ ont été présentés lors du colloque du 31 mars 2016 à Dijon élargissant, depuis la fusion des deux Régions, la cible avec l'association des acteurs régionaux bourguignons².
- une autre dynamique de l'ex Conseil régional de Bourgogne portant sur le regroupement, la gestion et la mutualisation des données numériques géographiques via GéoBourgogne créé en 2007 et rebaptisé depuis octobre 2016, IDéO BFC avec son élargissement aux territoires francs-comtois.

La combinaison de ces deux dynamiques devrait permettre maintenant d'irriguer potentiellement l'ensemble du territoire régional sur cette question. Il faut donc être attentif :

- à la diffusion de la dynamique partenariale franc-comtoise auprès des acteurs du territoire bourguignon peu sensibilisés et au fait de ces démarches,
- et à la diffusion de la dynamique bourguignonne liée à IDéO BFC vis-à-vis des acteurs francs-comtois pour qu'ils viennent « grossir » la base de données numérique.

(1) Notamment l'étude de faisabilité d'un observatoire régional de la consommation des espaces en Franche-Comté (CEREMA) de 2015.

(2) Toutes les démarches d'observation locale de la consommation des espaces étaient cependant franc-comtoise avec : l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard, l'observatoire départemental de la consommation des espaces du Jura et l'intervention de l'Agence régionale de développement (ARD) de Franche-Comté.

Étendre les outils francs-comtois existant en matière de données économique territorialisées à l'ensemble de la nouvelle Région

Il ne s'agit pas uniquement d'entrevoir la chose comme portant sur l'agriculture, l'habitat... En effet, l'un des groupes de travail du ROCER porte sur le foncier économique (qui s'intéresse aux ZAE). L'Agence Régionale de Développement (ARD) de Franche-Comté gère la **base de données géographique économique (BaDGE) de Franche-Comté**. Il s'agit d'un inventaire déclaratif des surfaces destinées aux activités disponibles en zones d'activités (par les collectivités). Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de développement, l'objectif de cette base est d'apporter des données le plus à jour afin d'optimiser l'utilisation foncière voire immobilière destinées au développement économique sans forcément utiliser de nouvelles surfaces. L'ARD gère également l'**Atlas des espaces, zones et parcs d'activités de Franche-Comté et l'Observatoire socio-économique régional de Franche-Comté**. Ces outils furent mis en œuvre en Franche-Comté sur commande du Conseil régional dans le cadre du SRDE 2012-2020.

En 2016, la problématique porte bien en partie sur l'extension de l'ensemble de ces outils d'observation/analyse à la nouvelle échelle régionale Bourgogne Franche-Comté pour (notamment) optimiser l'utilisation foncière destinée au développement économique dans le cadre du nouveau SRDEII. Ce dernier évoque rapidement cet aspect. Lors du colloque du 31 mars 2016, l'ARD a précisé que la couverture franc-comtoise par ces outils était complète et pouvait être étendue aux 4 départements bourguignons. **Pour information, la couverture initiale du territoire franc-comtois (4 départements et 80 EPCI) a pris 160 jours de travail étalés sur 22 mois.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.